



Réunion des référents en antibiothérapie

23/11/2022

Dr Alice Proux

CH de la Risle – Pont Audemer

5 octobre 2022

Mail Elise Fiaux :

- Je te contacte car le Centre Régional en Antibiothérapie (CRAtb) de Normandie, Normantibio, organise la journée des référents antibiothérapie le mercredi 23/11/2022 pendant la semaine mondiale du bon usage des anti-infectieux.
- Elle aura lieu de 14h à 17h au CH de Pont-Audemer (chez toi J).
- Nous avons pensé à toi pour nous présenter ton retour d'expérience de référent antibiotique au sein du CH.
- Présentation de 10 min (présentation similaire d'un autre collègue référent antibiotique hygiéniste de l'Orne) puis discussion commune de 10 min.

• Réponse :

- Mon retour d'expérience va être très limité puisque je débute juste cette mission.
- Mais pas de pb, je vais essayer d'être inventive...

Qu'est-ce qu'un référent en antibiothérapie?

- Praticien formé à l'antibiothérapie, au mieux titulaire du DESC de Pathologie infectieuse et tropicale.
- À défaut, il sera titulaire, au minimum, d'un diplôme d'université formateur en antibiothérapie, ou aura une compétence reconnue attestée par une expérience clinique et éventuellement des publications scientifiques dans le domaine.

➤ DUCAI (2009)

- La reconnaissance de la compétence de ce praticien, par l'ensemble des prescripteurs, est un élément important de l'acceptabilité des conseils en matière d'antibiothérapie.
- Ses connaissances doivent être actualisées régulièrement.
- Recommandations de la HAS : «Stratégie d'antibiothérapie et prévention des résistances bactériennes en établissement de santé» (2009)
- Instruction N° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/ 212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des ARS

Missions du référent en antibiothérapie

 Décret n° 2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la commission/ conférence médicale d'établissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé (Article R6111-10 du code de la santé publique) :

désignation obligatoire d'un référent en antibiothérapie

- Assiste la CME dans la proposition des actions de BUA, et l'élaboration des indicateurs de suivi de mise en œuvre de ces mesures
- Organise le conseil thérapeutique et diagnostique dans l'établissement
- Instruction N° DGS/RI1/DGOS/PF2/DGCS/2015/ 212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des ARS
 - Le référent a un rôle pivot de conseil et de contrôle du BUA
 - Le BUA passe aussi par une collaboration pluridisciplinaire autour du référent en antibiothérapie (médecin prescripteur, pharmacien, microbiologiste, infectiologue...)
 - le référent peut participer au conseil en antibiothérapie des prescripteurs en ville
 - le temps dédié au référent en antibiothérapie doit être déterminé en fonction de la mise en œuvre du programme d'actions de l'établissement et de son implication formalisée avec la ville

Hôpital de Pont-Audemer

Service	Médecins
1 service d'urgence (4 lits d'UHCD)	4 urgentistes et des intérimaires 1 généraliste 2 FFI ou PADHUE 1 interne
46 lits MCO : 31 lits de médecine, 5 USP, 10 gériatrie aiguë	3 généralistes 1 gériatre 1 palliatologue
30 lits SSR	1 gériatre 1 FFI
143 lits EHPAD et 37 lits USLD	2 gériatres 1 FFI
6 lits HDJ	1 interniste
CSAPA, HAD, PASS, pharmacie	1 addictologue2 généralistes2 pharmaciens

Attendus de l'équipe médicale

• 2 réponses :

- Praticien 1:
 - Vigilance sur les hémocultures, en particulier sur les hémoc différentielles sur chambre implantable au SU, nécessité de former les IDE des urgences
 - Reprise des réunions régulières

> Palliatologue, précédente référente en antibio

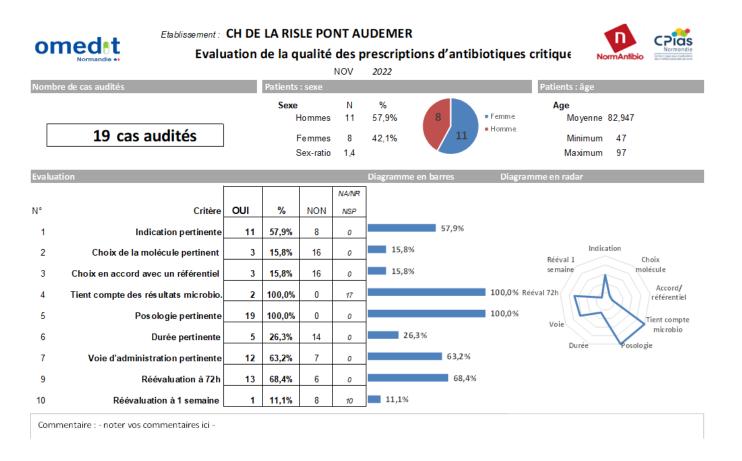
• Praticien 2:

- Relecture pour mise à jour et diffusion des protocoles (qui ne sont pas connus de tous, et qui servent de référence à l'analyse pharmaceutique) ou bien une diffusion de document régionaux ou nationaux.
- Information sur les adaptations à la clairance rénale pour les molécules que nous utilisons au CHPA.
- Information (et peut-être mise à jour) sur la disponibilité au CHPA des ATB utilisés plus rarement, peut-être?

Pharmacien

Etat des lieux au CH de la Risle

Audit prescription antibiothérapie début novembre (Dr Coté)



Patients traités par services :

- CSG: 3
- MAPU: 13
- MI:1
- SSR: 2

Indication:

- Dermohypodermite bactérienne : 3
- Pulmonaire: 12
- Urinaires: 3

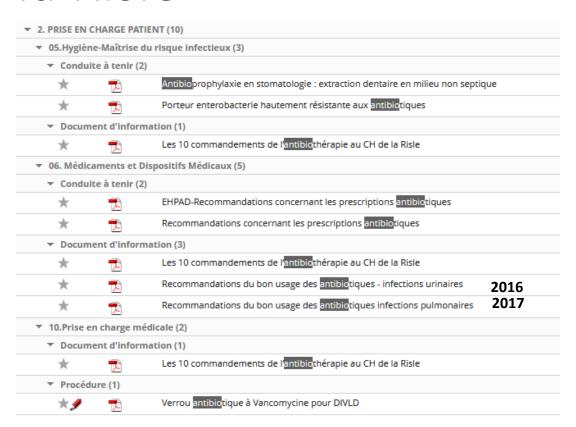
ATB prescrits:

- Amox-ac clav + spiramycine : 5 (pulm)
- Amox-ac clav : 5 (3P, 1U, 1 DHB)
- Ceftriaxone : 3 (2P, 1U)
- Ceftriaxone + spiramycine : 2 (pulm)
- Amox + spiramycine : 1 (pulm)
- Levoflo : 1 (urinaire)
- Ciproflo: 1(?)
- Amox-ac clav + ceftriaxone : 1 (pulm)

Etat des lieux au CH de la Risle

Recherche « antibio » dans ennov

Recherche « référent antibio » = 0 Appui présidente CLIN et infirmière hygiéniste



Et dans le GHT?

- Participation à la COMAI du GHH
- Jokers infectieux :
 - Dr Vandendriessche, Dr Réveillon, Dr Bahr
- Protocoles communs et/ou adaptés

Projets

- Mail info-clé autour de l'antibiothérapie
- Quiz antibio semaine du bon usage initiative de la COMAI du GHH
- Réunions dossiers
- Poursuite participation COMAI
- Liens GHH
- Remise à jour des protocoles existants (un tous les 2 mois ?, accompagné d'un quiz pour sensibiliser)
- Remise à jour DUCAI